



## Saisie suite dette anter. redressement judiciaire

Par **lionne**, le **22/02/2008** à **10:49**

mon mari est gerant d'une société. En juin 2007, il signe un protocole de remboursement avec un ex-associé désirant le rachat de ses parts. Le 02/08/2007, la société est déclarée en redressement judiciaire. Le 02/11/2007, avis d'huissier faisant état d'une audience du 14/09/2007 (jamais reçue) nous imposant le paiement total et immédiat de 21 000 € sous peine de poursuites. Avis de notre avocat et du mandataire pour le paiement : négatif (redressement judiciaire). Le 14/11/2007, je constate la saisie de 21 000 € sur notre compte joint. Saisie qui n'aurait pas dû avoir lieu car (dixit notre avocat) : 1- je n'étais pas signataire du protocole ; 2- le compte joint est à 50% un bien propre d'autant que 9 500 € (héritage de mon père) venait d'être viré sur ce même compte en attente de réinvestissement ; 3- société en redressement judiciaire. : - date limite de contestation 21/12/2007, envoi d'une assignation à la partie adverse avec audience prévue le 07/01/2008. Le 27/12/2007, appel de l'avocat : l'huissier aurait réagi trop tard, a juste réussi à bloquer les fonds mais plus de dates d'audience avec comme perspective une attente de 6 mois à 1 an aux dires de l'avocat. Une telle situation est-elle "normale" ? Que puis-je faire pour tenter de récupérer mon argent plus rapidement car en grande difficulté financière ? merci de vos conseils.